Syndicat National des Personnels des Affaires Sanitaires et Sociales
FORCE OUVRIÈRE

Bulle d'inFOs

Du 1er au 15 janvier 2025

Au sommaire :

Sur légifrance… *3*
- Nomination chef de cabinet de la ministre déléguée au handicap 3
- Nominations conseillère aidants et conseiller grand âge 3
- Pensions des agents publics 3
- Rachat des années d'études des agents publics 3
- RSA conditionné = atteinte aux droits humains 3
- Nomination dans le corps des administrateurs de l'Etat tour extérieur 2024 4
- Avancement TA 3e grade administrateur 4

Au BO Affaires sociales *4*
- FS AC…….. 4
- TA ASS Principal 2025 4

Sur PACO *5*
- Lancement du programme Handi'Talents 5

Actualité syndicale nationale *6*
- FO reçu par le Premier ministre 6
- Discours de politique générale 6
- PLFSS et PLF pour 2025 6
- Arrivée du nouveau ministre de la FP 6
- Fin des recrutements et des revalorisations salariales dans la FP 7
- Vers un abandon des deux jours supplémentaires de carence dans la FP ? 7

SNPASS FO – Syndicat National des Personnels des Affaires Sociales FORCE OUVRIERE

14 avenue Duquesne 75007 PARIS Pièce 0340 Tél : 01 40 56 43 77	78-80 rue Olivier de Serres 75015 Paris Pièce RDC 120

Mail : SYNDICAT-FO-ADM-CENTRALE@sante.gouv.fr
Page facebook : https://www.facebook.com/SNPASSFO/

- Index égalité professionnelle 2024 dans la FP : les premiers résultats 7
- Reclassement dans la FP 8
- Quelques données chiffrées 8
Notre page facebook 9
Nous rejoindre… 10

Sur légifrance…

- Nomination chef de cabinet de la ministre déléguée au handicap

Arrêté du 3 janvier 2025 portant nomination au cabinet de la ministre déléguée auprès de la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles, chargée de l'autonomie et du handicap : Théo LOBRY est nommé chef de cabinet de la ministre déléguée à l'autonomie et au handicap à compter du 24 décembre 2024 (*Arrêté du 3 janvier 2025* - Délégation de signature)

- Nominations conseillère aidants et conseiller grand âge

Arrêté du 9 janvier 2025 portant nomination au cabinet de la ministre déléguée auprès de la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles, chargée de l'autonomie et du handicap : Sont nommés au cabinet de la ministre déléguée à l'autonomie et au handicap :

- Mme Marion FAUVET, conseillère soutien aux aidants et société inclusive, à compter du 24 décembre 2024
- M. Louis COSTA de BEAUREGARD, conseiller grand âge et bien vieillir, à compter du 3 janvier 2025.

- Pensions des agents publics

Décret n° 2024-1281 du 31 décembre 2024 relatif aux pensions des agents publics : Ce texte tient compte des lois financières pour 2024 : il modifie les règles relatives à la surcote famille des fonctionnaires et des ouvriers de l'Etat, en étendant ses bénéficiaires et en encadrant le cumul avec la surcote de droit commun, il précise l'assiette de la contribution due au titre du financement des allocations temporaires d'invalidité…

- Rachat des années d'études des agents publics

Décret n° 2024-1282 du 31 décembre 2024 portant application de l'article 94 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024 et de l'article 262 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 : Ce texte permet aux fonctionnaires de racheter à tarif réduit leurs années d'études jusqu'à la fin de l'année de leur 40e anniversaire.

- RSA conditionné = atteinte aux droits humains

Déclaration D-2024-7 "Loi pour le plein emploi : l'obligation d'heures d'activité en contrepartie du RSA porte atteinte aux droits humains (8 janvier 2025) : La Commission

nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) a déclaré que le fait de conditionner le bénéfice du Revenu de Solidarité Active à 15 heures d'activité par semaine fait courir plusieurs risques aux droits des personnes : « c'est une relégation inacceptable des droits humains derrière les priorités économiques ».

- Nomination dans le corps des administrateurs de l'Etat tour extérieur 2024

Décret du 13 janvier 2025 portant nomination dans le corps des administrateurs de l'Etat au tour extérieur 2024 : Sont nommés administrateurs de l'Etat stagiaires à compter du 15 janvier 2025, issus du ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles : Mme DROUIN Caroline, M. MIROU Vincent, Mme PARIAT-POMMERAY Marie-Agnès et Mme PARIAT-POMMERAY Marie-Agnès.

- Avancement TA 3e grade administrateur

Arrêté du 10 janvier 2025 portant inscription au tableau d'avancement et promotion au troisième grade d'administrateur de l'Etat au titre de l'année 2025 : Pour le ministre du travail, de la santé, des solidarités et de la famille, Marianne KERMOAL-BERTHOME est promue au 3e grade d'administrateur de l'Etat au titre de 2025.

Au BO Affaires sociales

- FS AC

Page 5 - *Arrêté du 29 mai 2024 portant modification de l'arrêté du 30 janvier 2023 portant désignation des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration centrale institué dans les départements ministériels relevant des ministres du travail, du plein emploi et de l'insertion, de la santé et de la prévention, des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées*

Sont nommées pour FO : Titulaire : Mme HAMZA Rose-Marie / Suppléant : M. PELLETIER Enguerrand

- TA ASS Principal 2025

Page 39 - *Arrêté du 31 décembre 2024 portant inscription sur le tableau d'avancement au grade d'assistant principal de service social au titre de l'année 2025* : Sont promus au grade d'ASS principal au titre de 2025 pour les ministères sociaux : GOUDALT NGOULOU Emma, FEKIR Djamila, GIGAN Vanessa, MBENGUE Binetou et PELIZZARI Vanessa.

Sur PACO

- Lancement du programme Handi'Talents

handi'talents
tous différents, tous compétents

Programme Handi'Talents 2024 : Une opportunité pour valoriser les talents des agents en situation de handicap

Le **programme Handi'Talents**, une initiative phare des trois versants de la fonction publique, met en avant l'inclusion et la valorisation des compétences des agents en situation de handicap. **La circulaire publiée le 21 novembre 2024 précise les modalités de sélection des participants pour cette édition.**

Objectifs du programme :

- Renforcer l'inclusion au sein des institutions publiques.
- Identifier et valoriser les talents des agents en situation de handicap.
- Offrir un cadre de développement professionnel adapté et stimulant.

Processus de sélection :

1. **Candidatures ouvertes aux trois versants de la fonction publique** : d'État, territoriale et hospitalière.
2. **Critères de sélection** : Les candidatures sont évaluées sur la base de critères transparents, prenant en compte les compétences professionnelles, le potentiel d'évolution et la motivation.
3. **Calendrier** : Les dates limites de dépôt des candidatures (21 janvier 2025) et des entretiens de sélection sont détaillées dans le document.

Accompagnement proposé : Les agents sélectionnés bénéficieront d'un suivi personnalisé, de formations dédiées et d'opportunités de networking pour favoriser leur progression dans leurs carrières.

Une action en faveur de l'égalité des chances : Le programme illustre l'engagement des pouvoirs publics en faveur de l'égalité des chances et de la reconnaissance des compétences, tout en poursuivant l'objectif d'une fonction publique plus représentative et inclusive.

Ressources :

- **La circulaire Handi'Talents 2024**
- **Le dépliant handi'Talents 2024**

Actualité syndicale nationale

- FO reçu par le Premier ministre

François BAYROU, le premier ministre, a reçu Force Ouvrière le 9 janvier 2025. Le Secrétaire général de Force Ouvrière, Frédéric SOUILLOT, était l'invité, jeudi 9 janvier 2025 à 22h30, sur BFMTV. Il fait le point sur son entrevue avec François BAYROU pendant laquelle ils ont évoqué la réforme des retraites. Le Premier ministre aurait promis une reprise des discussions "sans tabou" sur le recul de l'âge de départ et l'allongement de la durée de cotisations après son discours de politique générale. Frédéric SOUILLOT rappelle la position de FO : l'abrogation pure et simple.

- Discours de politique générale

Mardi 14 janvier, le Premier ministre s'est exprimé dans l'Assemblée nationale sur sa politique générale. Le Premier Ministre demande aux partenaires sociaux de se réunir dès vendredi 17 janvier 2025, et ce pendant quelques mois, pour évoquer toutes les pistes sur la réforme des retraites dont la retraite par points et celle par capitalisation. François BAYROU affirme que "Si les partenaires sociaux ne s'accordent pas, c'est la réforme actuelle qui continuera à s'appliquer". Il a évoqué la dette de la France qu'il faut absolument réduire en faisant « des efforts budgétaires » ainsi que l'abandon de la mesure visant le déremboursement de certains médicaments…

- PLFSS et PLF pour 2025

Les députés examineront à partir du 3 février 2025 la version du projet de budget 2025 de la Sécurité sociale (PLFSS) issue du Sénat le 26 novembre dernier. Quand au Projet de Loi de Finances, il sera examiné par le Sénat du 15 (environ) au 26 janvier.

- Arrivée du nouveau ministre de la FP

À l'occasion de ses premières prises de parole, le nouveau ministre de la fonction publique (FP), Laurent MARCANGELI, a tenté de donner de premiers signes d'apaisement : "Je crois en vous, je vous aime et je souhaite travailler avec vous", "Les fonctionnaires sont essentiels à la vie quotidienne de nos concitoyens". Il est à noter que le ministre avait soutenu les mesures présentées par Guillaume KASBARIAN dans le cadre de son "plan de lutte contre l'absentéisme", notamment l'abaissement de la rémunération des agents publics durant leurs arrêts maladie. FO Fonction Publique a d'ailleurs été reçu le 8 janvier 2025 et a rappelé ses revendications : augmentation de 10 % de la valeur du point d'indice, l'amélioration

immédiate de la grille indiciaire, le maintien de la GIPA… Le syndicat prévient : "Si la même politique anti-fonctionnaires devait être menée, nous sommes d'ores-et-déjà prêts à la combattre". FO a d'ailleurs déjà déposé un préavis de grève courant du 1er janvier au 31 mars.

- Fin des recrutements et des revalorisations salariales dans la FP

Les nouveaux ministres de Bercy, Éric LOMBARD et Amélie DE MONTCHALIN ont adressé une circulaire aux ministères sur la gestion budgétaire des services votés. Ceux-ci représentent le minimum de dotations que le gouvernement juge indispensable pour poursuivre l'exécution des services publics dans les conditions qui ont été approuvées l'année précédente par le Parlement. Faute de budget pour 2025, les marges de manœuvre des ministères se voient limitées en termes de recrutements. Aucune nouvelle mesure catégorielle ou de revalorisation salariale ne pourra non plus entrer en vigueur. Dans l'attente du budget 2025, la consommation en emplois des ministères est ainsi limitée au niveau strictement nécessaire pour assurer la continuité des missions de service public et "aucune création nette d'emplois n'interviendra pendant la période des services votés", ont précisé les ministres.

- Vers un abandon des deux jours supplémentaires de carence dans la FP ?

Lors de réunions bilatérales organisées tout au long de la semaine avec les syndicats, le nouveau ministre de la Fonction publique, Laurent MARCANGELI, s'est dit prêt à plaider pour l'enterrement des mesures contre les arrêts maladie des fonctionnaires, qui avaient soulevé l'indignation. Amélie DE MONTCHALIN, la ministre des Comptes publics, a confirmé la volonté de supprimer les deux jours supplémentaires de carence mais pas l'annulation de la baisse de la rémunération pendant les arrêts maladies (rémunération à 90%).

- Index égalité professionnelle 2024 dans la FP : les premiers résultats

Les employeurs publics doivent publier tous les ans, via l'index égalité professionnelle, leur niveau de résultat en termes d'égalité de rémunération femmes, hommes et les actions mises en œuvre pour supprimer les écarts. Selon les résultats transmis par la DGAFP, tous les ministères et la majorité des établissements publics administratifs (EPA) ont obtenu une note supérieure à l'objectif fixé de 75 points sur un maximum de 100 dont notre ministère (92/100). De fortes disparités demeurent néanmoins sur le terrain quant à la place des femmes dans les 10 plus hautes rémunérations au sein des départements ministériels

notamment aux ministères de la Justice, de l'Intérieur, de l'Éducation nationale, l'Enseignement supérieur et la Recherche, de l'Agriculture et dans les services du Premier ministre.

- Reclassement dans la FP

Le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) organise le 4 février de 10h à 12h30 un webinaire dédié à la question du reclassement des personnes en situation de handicap dans la FP. Inscrivez-vous au webinaire ici

- Quelques données chiffrées

- L'inflation en zone euro a progressé de 0,2 point en décembre et 2,4% sur un an (Eurostat - 7 janvier 2025)
- L'inflation a très fortement ralenti en 2024 avec une hausse des prix moyenne de 2%, contre 4,9% en 2023 (INSEE – 15 janvier 2025)
- Le taux du livret A va passer de 3% à 2,4% au 1er février (Ministère de l'Economie – 15 janvier 2025)
- En 2023, bien que le nombre d'accidents du travail a diminué (-1,5%), on compte 759 accidents du travail mortels (+ 2,8% par rapport à 2022). De plus, le nombre de maladies professionnelles a augmenté de 7,1%. (Rapport annuel de l'Assurance maladie-risques professionnels - 13 décembre 2024). FO s'alarme d'ailleurs de ce constat et exige le retour aux CHSCT.
- La dépense consacrée à l'indemnisation des arrêts maladie des salariés du secteur privé (hors exploitants et salariés agricoles) et des contractuels de la FP atteint 10,2 milliards d'euros. Parallèlement, le nombre de journées d'arrêts maladie indemnisées diminue en 2023 tout en demeurant à un niveau plus élevé qu'en 2019 (DREES et CNAM – 13 décembre 2024)
- Les montants maximaux des prestations d'AT-MP (accidents du travail et maladies professionnelles) sont fixés en référence au plafond de la sécurité sociale, porté à 3 925 € par mois au 1er janvier 2025 (Assurance maladie - 9 janvier 2025.
- Le COR (Le Conseil d'Orientation des retraites) estime que le déficit du système des retraites va se creuser pour atteindre 0,4% du PIB en 2030 voire 0,8% à plus long terme (Les Echos - 6 janvier 2025)
- Les pensions de vieillesse du régime général sont finalement bien revalorisées de 2,2 % au 1er janvier 2025 (CNAV – 23 décembre 2024)

Notre page facebook

Retrouvez toute notre actualité sur notre page facebook : https://www.facebook.com/SNPASSFO/

Des inFOs à la une

Des actualités quotidiennes

Des photos, affiches, fiches thématiques…

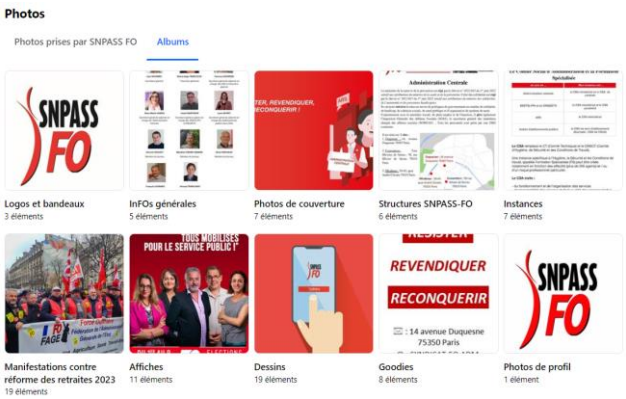

Et de nombreux comptes rendus

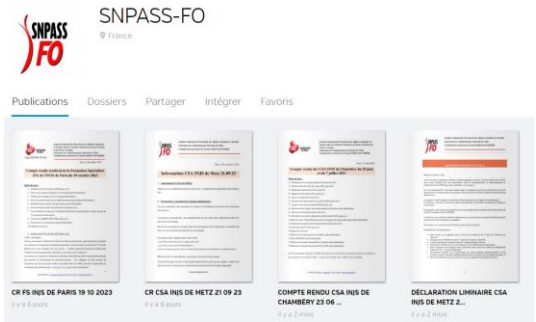

https://www.calameo.com/accounts/7444974

Nous rejoindre…

Vous pouvez adhérer à notre syndicat : le SNPASS FO.

Le SNPASS-FO est le Syndicat National des Personnels des Affaires Sanitaires et Sociales.
Il est rattaché à la FAGE-FO (la Fédération de l'Administration Générale de l'Etat), elle-même rattachée à la Confédération FORCE OUVRIERE.

Il représente tous les agents relevant du ministère qu'ils soient :
- en Administration centrale, ARS, DDETS(-PP), DR(I)EETS, INJ, ANSM...
- en activité, en détachement, en disponibilité, en congé parental…

En nous rejoignant, cela vous permet aussi :
- d'avoir accès à l'**AFOC** (une association de défense des consommateurs)
- de consulter **un avocat** spécialisé en droit de la fonction publique d'état
- de connaitre vos droits syndicaux et d'**être formés** (via notre Centre de formation des militants syndicaux FO et les Instituts des Sciences Sociales et du Travail)
- d'avoir accès à **MyStore FO** (offres de loisirs et des ventes privées)
- d'être accompagné spécifiquement pour **votre déclaration d'impôt**…

En outre, vous bénéficiez d'**un crédit d'impôt équivalent à 66%** du montant total de votre cotisation syndicale.

.....

Bulletin d'adhésion SNPASS-FO

Nom : **Prénom :**

Fonction :

Indice majoré :

Temps de travail (100%, 80%, 50%...) :

Adresse :

Adresse mail :

Tel :

Bulletin à renvoyer à : snpassfo.tresorerie@gmail.com